CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUIN 2023
COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1° Adjoint, JEUNESSE Steve 2°, BELDJOUDI Eric 3° Adjoint, MAUCLAIR Valérie 4° Adjointe, FERRERO Hervé 5°, Adjoint, BRAUN Patrick, LARDENOIS Hervé, TSCHENS Audrey, POISSONNET Séverine, MARCQ Philippe, SCHNEIDER Caroline, BOBLET Jean-Luc, BIHIN Lionel, SCHNEIDER Patricia, BRION Jean-Pierre, LANG Martial
Absents (procuration) : HUET Carine donne procuration à TSCHENS Audrey, HENRY Mathieu donne procuration à FORTIER Michelle
Absents excusés : LEROY Michaël, FLAMBEAUX Mélanie,
Absents : BERTAUX Alexandre, HENNEQUIN Annie
Secrétaire de séance : SCHNEIDER Patricia

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Patricia SCHNEIDER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

FINANCES :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer le virement de crédit suivant sur le budget de la ville afin de se conformer aux comptes répertoriés par la FDEA pour les travaux.

				Montant disponible			Montant disponible après virement
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	+	**536 908,27 €**	-	**108 849,22 €**	428 059,05€
MONTANT TOTAL					-	**108 849,22 €**	
20	2041582	Autres groupements-Bâtiments et installations	+	**- €**	+	**63 945,11 €**	63 945,11 €
21	21534	Réseaux d'électrification	+	**9 711,54 €**	+	**44 904,11 €**	54 615,65 €
MONTANT TOTAL					+	**108 849,22 €**	

TRAVAUX :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer une consultation pour la maîtrise de l'isolation de bâtiments communaux : Maison France Services et Musée.

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2020, ses membres ont chargé l'EPFGE (l'Etablissement Public Foncier du Grand Est) de diligenter une étude de faisabilité concernant la réhabilitation de la friche Sommer.
Le coût estimé par la commune est à 100 000 €, financé à hauteur de 80 %par l'EPFGE, 10 %par la CCPL et 10 % par la commune.
Afin de poursuivre les études techniques et programmatiques sur la friche Sommer, l'EPFGE propose un avenant de 200 000 € financé à hauteur de 80 % par l'EPFGE soit 160 000 €, 10 %par la CCPL soit 20 000 €.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de compléter ce financement à hauteur de 10 % soit 20 000 € et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Afin de changer un tronçon de la canalisation en amiante ciment d'eau Faubourg Sainte Geneviève, où se situe les travaux, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'avenant et les travaux supplémentaires suivant :

- Un avenant aux travaux Faubourg Sainte Geneviève d'un montant 38 965,20 €HT soit 46 758,24 € TTC pour le budget ville.
- Un devis de l'entreprise Eurovia d'un montant 35 254, 02 € soit 42 304,82 € TTC pour le budget eau.
- Les travaux de raccordement par l'entreprise Véolia d'un montant de 12 455 € HT soit 14 946 € TTC.
- Les travaux d'éclairage par la FDEA d'un montant de 7 783,16 €

Le Conseil Municipal ouvre les crédits nécessaires et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

GESTION :

A la suite d'une importante fuite d'eau à l'école maternelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande auprès de notre délégataire, le dégrèvement de 3 964 m3 à titre exceptionnel de la part eau et de la part assainissement de la collectivité et demande une participation à la même hauteur de Véolia pour la part délégataire.

Le contrat avec l'entreprise Elior arrivant à sa fin le 31 juillet prochain pour la livraison de repas pour le Service Périscolaire et ALSH et le prestataire quittant le restaurant d'entreprise de la Fondation Pierre et François Sommer.
Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention de prestation de repas avec le Cuisinier-Traiteur MARTEAU pour le service périscolaire et l'ALSH de la ville.
Ce changement de prestataire amène deux nouvelles directives comme celle de prévenir une semaine à l'avance du nombre de fois que l'enfant mangera à la cantine.
Devant des difficultés à appliquer actuellement cette règle, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un tarif de surfacturation pour les parents qui ne respectent cette condition de réservation une semaine à l'avance soit 2 € par repas.
De plus, le Conseil Municipal rappelle que lorsqu'un enfant est absent, le repas sera facturé, sauf justificatif médical.

Dans le cadre des aides directes accordées au titre de l'opération façade-subvention aux particuliers en association avec la CCPL aux quelles la commune participe à hauteur de 17,5 %, le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité, deux subventions d'une hauteur de 144 € et 403 € complétant l'arrêté n° 83 de la CCPL.

Un professionnel automobile a fait une proposition d'achat, en l'état, du Renault Master immatriculé 2587SD08 pour un montant de 2 000 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette offre et décide de proposer à ce professionnel le rachat en l'état du Berlingo immatriculé 607RQ08 pour la somme de 200 €.
Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Le doyen et le benjamin d'âge du Conseil Municipal procèdent ensemble aux tirages au sort de 6 personnes, inscrites sur la liste électorale, susceptibles d'être appelées par le Tribunal en tant que jurés d'assises.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'avenant au contrat de Délégation de Service Public d'assainissement modifiant la formule de gestion des eaux pluviales.

Espace Habitat propose à la commune l'acquisition pour l'euro symbolique et frais de notaire, des parcelles cadastrées suivantes : AM587, AM588, AM589, AM590, AM592, AM593, AM594, AM595, AM706, AM01 et AM704.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre d'Espace Habitat et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.
Ces terrains étant viabilisés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en vente les parcelles AM587, AM588, AM589, AM590, AM592, AM593, AM594 et AM595 situés Cité des Cadres et AM01 situé avenue de la Paix pour un montant de 30 € le m² TTC afin de favoriser l'implantation de nouveaux Mouzonnais.

QUESTIONS DIVERSES :

• L'association ACJCAR (conciliateur de justice) remercie le Conseil Municipal pour leur subvention.

• L'Etablissement Français du Sang remercie la commune pour son accueil.

• Madame Patricia SCHNEIDER évoque la détérioration d'un chemin semi privé menant à plusieurs habitations situées en haut de la rue de l'Auche à Amblimont. Ce chemin appartient sur 57 mètres de long et 4 mètres de large à la commune, l'autre partie du chemin appartient au propriétaire de maisons bordant ledit chemin.
Une rencontre va être organisée avec le propriétaire afin de savoir si celui-ci serait prêt à faire des travaux de terrassement. Suivant l'issue de ce rendez-vous, Monsieur le Maire reviendra devant le Conseil Municipal pour statuer sur les travaux que la commune devra ou non engager.
Monsieur Lionel BIHIN rappelle que lors de la création d'un lotissement privé, c'est au propriétaire de créer la voirie et poser le macadam.

• Monsieur Lionel BIHIN fait part au Conseil Municipal de rumeurs selon lesquelles des commerçants locataires de la commune ne payeraient pas leurs loyers. Après vérification, cette information est infondée.

Avec la présence des terrasses, les commerçants sont confrontés quotidiennement aux vitesses excessives des véhicules, rue Charles de Gaulle.
Il a été décidé qu'une réunion devait être organisée pour tous les riverains de la rue Charles de Gaulle.

Fin de séance à 21h00.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance
Patricia SCHNEIDER

Le Maire
Alain RENARD

VILLE DE MOUZON
Ardennes